

Maturité professionnelle

La maturité professionnelle – ou «matu pro» – complète la formation professionnelle avec certificat fédéral de capacité (CFC). Elle permet d'accéder aux formations tertiaires des Hautes écoles spécialisées (HES) en apportant notamment de solides compléments de culture générale, nécessaires à la poursuite des études.

En fonction du projet de formation dans les hautes écoles et du CFC obtenu, la maturité professionnelle peut s'obtenir dans les orientations suivantes : artisanale, artistique, commerciale, santé-social, sciences naturelles, technique.

Deux possibilités pour la matu pro:

Maturité intra CFC

La maturité professionnelle intra CFC se prépare pendant l'apprentissage, que la formation soit duale en entreprise ou à plein temps en école.

Parallèlement à l'enseignement professionnel obligatoire, les apprentis-e-s suivent des cours de maturité professionnelle. Avec l'accord de leur employeur, ils sont libérés une demi-journée de plus par semaine de leur travail dans l'entreprise pour suivre les cours de maturité et se préparer à l'examen fédéral de maturité professionnelle dans l'orientation choisie. La formation globale dure 3 ou 4 ans (selon le métier choisi) et s'achève par l'examen conjoint de fin d'apprentissage et de maturité professionnelle.

Maturité post-CFC

La maturité professionnelle peut également se préparer après l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC), en suivant une formation complémentaire. Il est possible de suivre une formation de [maturité professionnelle post-CFC](#) dans toutes les orientations de matu pro. La formation se déroule soit à plein temps en un an, soit à temps partiel en deux ans, permettant ainsi de travailler en entreprise tout en se préparant à l'examen de maturité.

Il n'est pas possible d'obtenir une maturité professionnelle sans avoir obtenu un certificat fédéral de capacité (CFC). Pour rejoindre un domaine ou une filière d'étude de la Haute Ecole Spécialisée, le CFC doit être obtenu dans le domaine professionnel choisi. Le cas échéant une année de pratique professionnelle est exigée dans le domaine d'étude choisi.

source: Formation – ge.ch